

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 5 septembre 2025

Secrétaire de séance : Louis BENOIT

Etaient présents 46 titulaires, 1 suppléant et 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SAROSOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Elisabeth MIQUEU,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Eric BERGEZ à Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Gilbert HONDAREITE à Muriel BIOT, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Pierre BAHOU à Anne SAOUTER, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Emmanuelle GRACIA, Alain QUINTANA à Elisabeth MIQUEU,

Absents : André BERNOS, Jean-François CASAUX, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Saïd SOUITA, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY, Alain CAMSUSOU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE,

**RAPPORT N° 250918-23-FIN**

**BUDGET GENERAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**

J-L ESTOURNES expose :

Comme indiqué dans le rapport 250410-09-PAH, le plan d'actions PAH inclut un volet « valoriser l'architecture et le patrimoine avec des formats numériques ».

L'appropriation par un maximum d'habitants des enjeux actuels en matière de rénovation, de construction et d'aménagement passe par la multiplication des dispositifs de médiation mis à leur disposition. Dans ce contexte, et afin de répondre à une demande croissante de diffusion de la charte architecturale et paysagère, un volet numérique fera l'objet d'une réflexion particulière.

Une consultation a été lancée. Afin que le projet, co-financé par du FEDER Montagne béarnaise, puisse être réalisé dans les délais définis, soit avant le mois d'avril 2026, il est indispensable de valider le résultat de la consultation d'ici la fin de l'année. Des inscriptions budgétaires sont donc requises dès 2025, qui feront l'objet de RAR en fin d'exercice comptable.

Face à l'impossibilité de maintenir en état notre logiciel de gestion du courrier, il a été décidé d'acquérir un nouvel outil, il convient de prévoir les crédits nécessaires.

En raison d'une sous-estimation des montants de la rénovation globale des marquages au sol en béton de la piste d'avion à l'aérodrome d'Herrère, il convient d'ajouter les crédits nécessaires.

La finalisation des amortissements 2025 nécessite une augmentation des lignes budgétaires en dépenses de fonctionnement et recette d'investissement.

Suite à une erreur de tiers, il est nécessaire de procéder à l'annulation d'un titre de 2020. Cette annulation se traduisant par l'émission d'un mandat au compte 673 « titres annulés sur exercice antérieurs, il convient donc d'abonder le chapitre 67.

## Investissement

### Dépenses

2051/312/PAH Concessions et droits similaires .....	7 200.00 €
2051/020/INFO Concessions et droits similaires .....	9 000.00 €
21728/325/147/BAT Autres agencements et aménagements .....	15 500.00 €

### Recettes

13172/312/PAH Subventions FEDER.....	4 689.00 €
13158/312/PAH Subventions CCVO .....	330.00 €
2802/01/FINANCES Amortissements des immobilisations- .....	47 300.00 €
28041412/01/FINANCES Amortissements des immobilisations- .....	12 080.00 €
280415342/01/FINANCES Amortissements des immobilisations- .....	6 000.00 €
281538/01/FINANCES Amortissements des immobilisations- .....	8 000.00 €
28158/01/FINANCES Amortissements des immobilisations- .....	2 000.00 €
281838/01/FINANCES Amortissements des immobilisations- .....	8 000.00 €
28185/01/FINANCES Amortissements des immobilisations- .....	2 300.00 €
28188/01/FINANCES Amortissements des immobilisations- .....	28 320.00 €
<b>Autres immobilisations</b>	
10222/020AGCO F.C.T.V.A .....	4 330.00 €
1641/020/FIN .....	- 91 649.00 €

## Fonctionnement

### Dépenses

6188/020/FINANCES Autres frais divers .....	114 000.00 €
673/020/FINANCES Titres annulés sur exercice antérieurs .....	15 954.00 €
68111/01/FINANCES Dotations aux amortissements des immobilisations .....	114 000.00 €

### Recettes

75888/020/FINANCES Autres frais divers .....	15 954.00 €
--	-------------

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **VOTE** la Décision Modificative n° 3 correspondante,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 18 septembre 2025  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé LB*

*Signé BU*

Louis BENOIT

Bernard UTHURRY